

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER  
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

**Délibérations du Conseil Municipal**  
Séance du 29 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2024-4**      **Objet :**  
**Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au maire en application de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.)**

Date de la convocation : 25/01/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 23  
Secrétaire de séance : Catherine BONY, conseillère municipale  
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
	Françoise BAILLY	Jean-Noël CHAPPUIS
	Christophe BRUNET	Patrick MARTEAU
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGÉREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
	Claudie NUNES	Isabelle JALLAIS-GUILLET
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
Violaine COROLLER		
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Monsieur le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue de l'assemblée municipale en date du 22 juin 2020. Elles concernent :

1	Attribution du marché de denrées alimentaires Lot 12 : légumes et fruits conventionnels à Terre Azur
2	Renonciation au DPU – parcelle AE 227 d'une superficie de 853m <sup>2</sup> au 20 rue Paul Berthereau
3	Renouvellement de la concession n°662
4	Renonciation au DPU – Parcelle AM 480 d'une superficie de 567 m <sup>2</sup> au 101 Route Nationale
5	Renonciation au DPU – parcelle AD 120 d'une superficie de 687 m <sup>2</sup> au 29 route de Chambord

*Le conseil municipal prend acte de ces décisions.*

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 31/01/2024  
Publié le 31/01/2024

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,  
Le 30/01/2024  
Le maire,  
Jean-Noël CHAPPUIS

le secrétaire de séance,  
Catherine BONY



Accusé de réception en préfecture  
041-214102121-20240131-DEL4-2024-DE  
Date de réception préfecture : 31/01/2024